

DECISION N° DEC-2025-021

1.1. Marchés publics

Avenant n° 1 au marché d'analyse eau et assainissement (marché n° 202152_ccg)

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences eau et assainissement ;

Vu la délibération n° 20211206_b_eauasst57 du Bureau communautaire du 06 décembre 2021 portant attribution de l'accord « analyses d'eaux » (marché n° 202152) ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_90 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_2041014_adm95 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant délégations de pouvoir au Président et au Bureau communautaire, et notamment pour tous les marchés et accords-cadres quel que soit leur montant dès lors que les crédits sont inscrits au budget, les modifications n'ayant pas d'incidence financière et de moins-value ;

Vu le projet d'avenant n° 1 annexé à la présente décision ;

Considérant :

- Que la Communauté de Communes du Genevois a attribué le marché d'analyse des eaux et assainissement au laboratoire LAEPS en date du 06 décembre 2021 ;
- Que la société LAEPS a été absorbée par la société SAVOIE LABO par suite du traité de fusion absorption en date du 21 novembre 2024, dont un exemplaire a été déposé auprès du greffe du Tribunal de Commerce de CHAMBERY en date du 22 novembre 2024 ;
- Que, par décision de l'associé unique constaté par procès-verbal du 12 décembre 2024, la société SAVOIE LABO a changé de dénomination sociale et est devenue SAVOIE ANALYSES ;
- Que, par décision de l'associé unique constaté par procès-verbal du 06 janvier 2025, la fusion est devenue définitive ;
- Qu'il convient de procéder à la modification de l'article 1 de l'acte d'engagement par avenant pour acter le changement de titulaire de marché ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 au marché d'analyse eau et assainissement (n° 202152_ccg), annexé à la présente décision.

Article 2 : de signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID : 074-247400690-20250307-DEC2025021-DE



Article 3 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 07 mars 2025
Le Président, Florent BENOIT

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision :
télétransmise en Préfecture le 17/03/2025
et publiée électroniquement le 17/03/2025



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Genevois
38 rue Georges de Mestral
Bâtiment Ahténa 2
ARCHAMPS
74166 SAINT JULIEN EN GNEVOIS

B - Identification du titulaire du marché public.

SOCIETE : LAEPS
Adresse : 53 Rue du Busard des roseaux
CP VILLE : 74130 BONNEVILLE
Tel : 04.50.25.66.12
Mail : contact@laeps.fr
SIRET : 453.067.415.00027

C - Objet du marché public.

■ Objet du marché public :

Marché n°202152_ccg_analyse_eau_assainissement

■ Date de la notification du marché public : 22/12/2021

■ Durée d'exécution du marché public : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : DEUX CENT TREIZE MILLE EURO (213 000,00 €)
- Montant TTC : DEUX CENT CINQUANTE CINQ MILLE SIX CENT EURO (255 600,00 €)

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet la substitution du titulaire de marché conformément à l'article R2194-1 du Code de la Commande Publique lequel dispose :

« Le marché peut être modifié lorsqu'un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché, dans l'un des cas suivants :

1° En application d'une clause de réexamen ou d'une option conformément aux dispositions de l'article [R. 2194-1](#) ;
2° Dans le cas d'une cession du marché, à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial, à condition que cette cession n'entraîne pas d'autres modifications substantielles et ne soit pas effectuée dans le but de soustraire le marché aux obligations de publicité et de mise en concurrence. Le nouveau titulaire doit remplir les conditions qui avaient été fixées par l'acheteur pour la participation à la procédure de passation du marché initial. »

Conformément au traité de fusion par absorption de la société LAEPS par la Société SAVOIE LABO en date du 21 novembre 2024, dont un exemplaire a été déposé auprès du greffe du Tribunal de Commerce de CHAMBERY en date du 22 novembre 2024, lequel demeure ci-annexé ;

Et en vertu des stipulations des procès-verbaux ci-dessous énoncés :

- Procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 12 décembre 2024 entérinant la modification de l'article 3 des statuts de la société SAVOIE LABO dont une copie demeure ci-jointe ;
- Procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 06 janvier 2025 constatant la réalisation définitive de la Fusion LAEPS ;

Il convient d'annuler l'article 1 de l'acte d'engagement contractualisé par l'entreprise LAEPS en date du 16 décembre 2021 tel que stipulé ci-après :

« 1. Contractant

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.
- Je CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

Le signataire :

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

engage la société **LAEPS** sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

Le mandataire (1) du groupement solidaire s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

LAEPS

Adresse de l'établissement :

53 rue du busard des roseaux

74130 Bonneville

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....

.....

Adresse électronique : contact@laeps.fr

Téléphone : 04 50 25 60 88

Télécopie : 04 50 25 66 12

SIRET : 453 067 415 00027

APE : 7120b

Numéro de TVA intracommunautaire : FR39 453 067 415

Références bancaires (Joindre un RIB) :

Code banque : 10278

Code guichet : 02426

Numéro de compte : 00020025645

Clé RIB : 65

IBAN : FR76 1027 8024 2600 0200 2564 565

BIC : CMCIFR2A

Et de le remplacer par l'article figurant ci-après :

1.Contractant

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.
- Je CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

Le signataire :

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

engage la société **SAVOIE ANALYSES** sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

Le mandataire (1) du groupement solidaire s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

SAVOIE ANALYSES

Adresse de l'établissement :

53 Rue du Busard des Roseaux

74130 BONNEVILLE



Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :
Technolac
73370 LE BOURGET DU LAC

Adresse électronique : **accueil@savoieanalyses.fr**
Téléphone : **04 79 25 37 25**
SIRET : **390 319 192 00030**
APE : **4391 A**
Numéro de TVA intracommunautaire : FR69390319192

Références bancaires (Joindre un RIB) :
Code banque : 30003
Code guichet : 03571
Numéro de compte : 000200016272
Clé RIB : 29
IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1627 229
BIC : SOGEFRPP

Demeurent également annexée au présent avenant les pièces suivantes :

- Le traité de fusion,
- Le procès-verbal en date du 12 décembre 2024 ;
- Le procès-verbal en date du 06 janvier 2025 ;
- Un RIB
- Annonce n°2162 du Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales ;
- Les statuts ;
- Un extrait K-Bis de moins de trois mois ;
- Un extrait INPI ;
- Un extrait de situation au répertoire SIRENE ;
- Une déclaration sur l'honneur ;
- Une attestation de responsabilité civile et décennale ;
- Une accréditation COFRAC ;
- Une attestation URSAFF ;
- Une attestation de régularité fiscale ;

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A Archamps, le

Signature

(Représentant du Pouvoir Adjudicateur)

**Le Président
Florent BENOIT**